



ETRE BENEFICIAIRE CHEZ CASSIOPEE



Cassiopée
L'association d'aide à domicile

C'est bénéficier des services d'une association saine et innovante, certifiée AFNOR dans le service d'aide et de maintien à domicile, et présente sur plusieurs territoires : Grenoble et son Agglomération, la Vallée du Grésivaudan, le Pays Voironnais, le Val Du Dauphiné, la Bièvre et le Canton de Saint Marcellin.

L'Association Cassiopée exerce son activité d'aide et maintien à domicile en proposant plusieurs solutions pour accompagner au quotidien et faciliter la vie à domicile des personnes.

Ses missions principales sont :

- l'entretien du cadre de vie (ménage, repassage) ;
- la préparation et l'aide aux repas ;
- l'aide à la toilette, habillage/déshabillage, change ;
- l'aide à la mobilité (transferts avec et/ou sans matériel médicalisé) ;
- l'accompagnement aux activités (loisirs, courses, rendez-vous, promenade...) et l'aide aux démarches administratives simples.

Nos valeurs

- Le respect, l'écoute et l'adaptation
- Favoriser le bien-être des personnes accompagnées
- Le professionnalisme, le travail en équipe
- Le partenariat
- L'ouverture vers l'innovation

Nos forces

- Une structure à taille humaine et réactive
- Une structure financière saine et reconnue
- Une structure qui se veut innovante
- La qualification de son personnel
- Sa politique de formation
- Son système qualité
- Ses partenaires

**Interventions 7 jours/7,
24h/24h, 365 jours/an**

Quelques chiffres

Création de Cassiopée en 1997

Plus de 330 salariés

Plus de 2000 bénéficiaires
accompagnés sur l'année

Plus de 98% de l'activité concerne
l'aide aux personnes dépendantes
et/ou en situation de handicap

Un siège social situé à Seyssinet-
Pariset et 5 Antennes :

- Seyssinet-Pariset,
- Le Champ-Près-Frogès
- Les Abrets en Dauphiné
- Saint Siméon de Bressieux
- Saint Antoine l'Abbaye

3ème opérateur d'Aide à domicile
du Département de l'Isère

Une association qui ne cesse
d'évoluer depuis 1997

Nos partenaires :

Le Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de l'APA et la PCH ; l'Aide Sociale, la CARSAT, la CPAM, Les mutuelles, le CHU, les CCAS, la MSA, CNRACL, RSI, SNCF, Domplus, et plus généralement les professions libérales de la santé (médecins, infirmiers, kiné.)

96% DE NOS CLIENTS SONT TRES SATISFAITS ET RECOMMANDENT CASSIOPEE



Une certification reconnue et renouvelée

Depuis 2012, Cassiopée répond aux normes de la certification AFNOR, gage de qualité des prestations de l'Association.

Nos objectifs qualité :

- La continuité de service, l'accueil client
- L'analyse des besoins et l'offre de service
- L'analyse de la qualité de service
- Garantir le professionnalisme
- La recherche d'une intervention encore plus performante



Engagements de Cassiopée :

- Le professionnalisme
- La continuité de service
- Favoriser le bien-être des personnes accompagnées
- Le respect des personnes et des biens
- Le respect des missions
- Le devoir de discrétion et le secret professionnel

Des outils adaptés remis lors des visites à domicile :

Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, devis, liste des tâches à effectuer, contrat de prestation, politique qualité, projet personnalisé, cahier de liaison, planning avec une équipe fixe, plateforme avec un accès aux plannings et aux informations diverses.

Cassiopée recrute :

Vous connaissez peut-être dans votre entourage des personnes en recherche d'emploi et/ou des personnes souhaitant un complément d'heures. Nous proposons des emplois en CDI ou CDD pour des postes d'Aide à domicile et d'Auxiliaire de vie. Diplômées ou non, avec ou sans expérience, les personnes peuvent nous contacter pour échanger sur les opportunités à Cassiopée, par téléphone au 04.76.70.08.08 et/ou par mail à l'adresse suivante : recrutement@cassiopee.asso.fr.

Des avantages pour les salariés

Une intégration par des binômes et des formations en continu :

Les professionnels sont reconnus dans leurs compétences et invités à suivre des formations de qualité proposées par Cassiopée. Les formations constituent un levier majeur pour renforcer, valoriser les compétences individuelles et collectives et ainsi améliorer les pratiques.

Des avantages financiers

- Dimanches et jours fériés payés double
- Paiement des indemnités kilométriques et temps de vacation
- Versement de diverses primes: Prime d'intéressement, Prime Macron, Prime de cooptation, prime de tutorat.
- Mutuelle et abonnement de transport en commun pris en charge à 50%.

Un planning sectorisé et fixe
Chaque planning est limité à un secteur géographique et il est fixe.